

CHARTRE POUR LA CRÉATION ET LE
DÉPLOIEMENT DES SATELLITES DU
MUSÉE DES ARTS DÉCORATIFS

SUJET LIBRE

Architecture intérieure
Diplôme encadré par Bernard Moise

TITRE DU PROJET

Le musée satellite - MAD Toulouse

SITE DU PROJET

Les cales de Radoub - Toulouse

PROBLÉMATIQUE

Comment repenser le rôle et l'organisation d'un musée centralisé comme le Musée des Arts Décoratifs pour le transformer en un système national décentralisé, où les réserves ne sont plus un lieu d'immobilité mais deviennent le point de départ d'un réseau de musées satellites territoriaux, permettant la circulation des œuvres, la mise en valeur des territoires et la redynamisation culturelle, tout en garantissant l'accès à la diversité des collections dans chaque ville ?

NOTE D'INTENTION :

Aujourd'hui, la répartition des grandes institutions culturelles françaises révèle un déséquilibre territorial profond. La majorité des musées nationaux, des collections majeures et des équipements culturels d'envergure restent concentrés à Paris, renforçant une centralisation historique de l'accès à la culture. À cette inégalité territoriale s'ajoute une autre réalité, moins visible mais fondamentale dans le fonctionnement des institutions muséales : la saturation des réserves. Au sein du Musée des Arts Décoratifs de Paris, comme dans de nombreux musées, une grande partie des collections est conservée dans des espaces de stockage inaccessibles au public. Ces œuvres, pourtant constitutives du patrimoine national, demeurent invisibles, parfois durant plusieurs décennies.

Le musée apparaît alors comme une institution paradoxale : un lieu destiné à montrer, transmettre et diffuser, mais dont une immense partie du contenu reste cachée. Cette séparation stricte entre les espaces visibles du musée et ses espaces invisibles : réserves, ateliers de restauration, logistique, participe à une vision figée de l'institution muséale. Les œuvres semblent immobiles, stabilisées dans des expositions permanentes aux temporalités longues, parfois inchangées pendant plus de dix ans. Le visiteur ne perçoit qu'une partie du fonctionnement du musée, sans jamais accéder aux processus de conservation, de restauration ou de circulation qui constituent pourtant le cœur vivant de l'institution.

Ces dernières années, certaines évolutions muséographiques ont tenté de répondre à ces enjeux. L'ouverture ponctuelle de réserves visitables, le développement d'ateliers visibles ou encore la multiplication des expositions temporaires traduisent une volonté de rendre le musée plus accessible et plus transparent. Cependant, ces dispositifs restent souvent limités à des interventions ponctuelles et ne remettent pas fondamentalement en question le modèle centralisé du musée. Les réserves demeurent majoritairement des espaces techniques fermés, les œuvres continuent d'être concentrées dans quelques grandes institutions, et le fonctionnement du musée reste organisé autour d'un lieu unique.

Face à ces constats, ce projet propose de déplacer le regard et de repenser le musée non plus depuis ses espaces d'exposition, mais à partir de ses réserves. Il imagine une reconfiguration du Musée des Arts Décoratifs à l'échelle nationale, fondée sur la mise en circulation de ses collections. Les

réserves deviennent alors le point de départ d'un nouveau système muséal : un réseau de musées satellites répartis sur le territoire, permettant aux œuvres de voyager entre stockage, restauration et exposition.

Le projet s'appuie sur l'idée que les réserves ne doivent plus être pensées comme des espaces d'immobilité, mais comme des infrastructures actives capables de générer de nouveaux échanges culturels, territoriaux et pédagogiques. Les collections du musée parisien sont ainsi redistribuées dans plusieurs villes françaises en fonction des typologies d'œuvres et des spécificités locales. Le design industriel rejoint Toulouse en lien avec l'aéronautique et les technologies développées autour d'Airbus ; la céramique rejoint Limoges ; le textile Lyon ; le verre Nancy ; la tapisserie Aubusson. Ce système ne vise cependant pas à spécialiser exclusivement chaque ville autour d'une seule catégorie d'œuvres. Les expositions temporaires et itinérantes garantissent au contraire une diversité permanente des collections dans chaque site, permettant à chaque territoire d'accéder à l'ensemble du patrimoine du musée.

Le projet développé dans le cadre de ce diplôme se concentre sur l'ouverture du musée satellite de Toulouse, pensé comme le prototype de ce système national. Implanté sur le site des Cales de Radoub, au croisement du Canal du Midi et du réseau ferré, le projet s'inscrit dans une logique de circulation et de mobilité des œuvres. Le choix de ce site n'est pas anodin : historiquement lié aux flux, au transport et à la réparation, il devient le support d'un musée pensé lui aussi comme une infrastructure en mouvement.

L'enjeu principal du projet consiste à rendre visible ce qui est habituellement dissimulé au public. Au cœur du musée, la réserve devient visitable et se transforme en espace central du parcours. Le visiteur ne débute plus sa visite par les salles d'exposition, mais par les espaces de stockage des œuvres. Il découvre ensuite les ateliers de restauration avant d'accéder aux espaces d'exposition. Cette inversion du parcours muséal traditionnel permet de révéler l'ensemble du cycle de vie de l'œuvre : stockage, conservation, restauration, exposition et de montrer le musée dans tous ses états. Les ateliers de restauration occupent une place essentielle dans le projet. Généralement cachés au sein des institutions muséales, ils deviennent ici pleinement intégrés à l'expérience du visiteur. La restauration n'est plus

considérée comme une activité technique invisible, mais comme un moment central de transformation de l'œuvre. Le public assiste aux gestes de conservation, comprend la matérialité des objets et découvre les différentes étapes nécessaires à leur préservation. Certains ateliers peuvent également devenir itinérants : des équipes spécialisées circulent ponctuellement entre les différents musées satellites afin de répondre aux besoins spécifiques de certaines œuvres.

Le projet questionne également la temporalité du musée. Contrairement aux collections permanentes traditionnelles, souvent figées durant de longues périodes, les œuvres présentes dans les musées satellites ne restent que temporairement sur place. Une œuvre peut être accueillie entre six mois et un an pour sa restauration avant de repartir vers une autre destination. Les expositions temporaires circulent quant à elles de site en site selon des cycles plus courts, d'environ trois mois. Le musée devient ainsi un espace en renouvellement constant, où le visiteur ne retrouve jamais exactement les mêmes œuvres d'une visite à l'autre.

Au-delà des espaces d'exposition et de restauration, chaque musée satellite intègre également des espaces de transmission et de pédagogie. Le Musée des Arts Décoratifs étant historiquement lié à des écoles, ateliers et structures de formation, le projet prolonge cette dimension en accueillant workshops et séjours d'apprentissage. Les étudiants peuvent ainsi travailler directement au contact des œuvres, des restaurateurs et des savoir-faire spécifiques développés dans chaque territoire.

Ce projet interroge donc plusieurs échelles simultanément. À l'échelle nationale, il questionne la centralisation des institutions culturelles et propose un modèle de diffusion plus équilibré du patrimoine. À l'échelle institutionnelle, il redéfinit le fonctionnement même du musée en faisant des réserves et des ateliers les éléments centraux du dispositif muséal. À l'échelle spatiale, il imagine une architecture intérieure capable de rendre visibles les flux, les circulations et les processus habituellement invisibles. Enfin, à l'échelle du visiteur, il transforme profondément l'expérience muséale en proposant un parcours immersif au sein du cycle de vie des œuvres.

En proposant de mettre les réserves au centre du musée, ce projet cherche finalement à transformer notre manière de regarder les institutions culturelles. Le musée ne se définit plus uniquement comme un lieu de conser-

vation ou d'exposition, mais comme une infrastructure culturelle mobile, évolutive et décentralisée, où les œuvres circulent, se restaurent et se transmettent continuellement.

BIBLIOGRAPHIE

- Charles Baudelaire, «Les phares», *Les fleurs du mal, Spleen et idéal*, Paris, 2006, Flammarion, p.64-65
- Alain Roy, *Le XVIIe siècle flamand au Louvre. Histoire des collections*, Paris, 1977, Éditions des musées nationaux
- Émile Littré, «Définition du mot musée», *Dictionnaire de la langue française*, Paris, 1873-1874, L. Hachette
- Nachtergaele Magali, *Quelles histoires s'écrivent dans les musées, Récits, contre-récits et fabrique des imaginaires*, Paris, 2023, MkF éditions, 170 pages
- André Malraux, *Le musée imaginaire*, Paris, 1965, Éditions Folio Essais, 285 pages
- Benjamin Walter, *L'œuvre d'art à l'époque de sa reproductibilité technique*, 2011, Editions Allia, 96 pages
- Jean-Pierre Constant, François Mauriac et les Arts entre clair-obscur et clairvoyance, Paris, 2020, L'Harmattan, 257 pages
- Marie-Christine Labourdette, *Les musées de France*, Paris, 2015, Que sais-je?
- Yvonne Brunhammer, *Le Beau dans l'Utile, Un musée pour les arts décoratifs*, Paris, 1992, Découvertes Gallimard, 128 pages
- François Mathey, *Écrits*, Paris, 1993, Réunion des musées nationaux, 152 pages
- Dominique Poulot, *Patrimoine et musées, L'institution de la culture*, Vanves, 2014, Hachette, 255 pages
- Jean Galard, *Visiteurs du Louvre, un florilège*, Paris, 1993, Réunion des musées nationaux, 191 pages
- Françoise Benhamou, *Économie du patrimoine culturel*, Paris, 2012, La Découverte, 121 pages
- Dominique Poulot, *Une histoire des musées de France, XVIIIème-XXème siècle*, Paris, 2005, La Découverte, 191 pages
- Roland Schaer, *L'invention des musées*, Paris, 1993, Gallimard, Réunion des musées nationaux, 144 pages
- Pierre Bourdieu et Alain Darbel, *L'amour de l'art, Les musées d'art européens et leur public*, Paris, 1969, Les Éditions de Minuit, 251 pages
- Catherine Grenier, *La fin des musées ?*, Paris, 2013, Éditions du regard, 142 pages
- Luc Huyse, *Tout passe, sauf le passé*, traduction du néerlandais, Bruxelles, 2009, AWEPA, 230 pages
- Carlo Scarpa, *L'art d'exposer*, Lectures Maison Rouge

PRÉAMBULE

Les Arts Décoratifs constituent une institution culturelle dédiée à la transmission des arts décoratifs, du design et des savoir-faire matériels. Fondée en 1882, l'institution rassemble aujourd'hui le Musée des Arts Décoratifs, le musée Nissim de Camondo, l'École Camondo, les Ateliers du Carrousel ainsi qu'un ensemble d'activités de recherche, de pédagogie et de conservation. À travers ses collections, ses formations et ses collaborations avec les artisans, manufactures, maisons de création et acteurs des métiers d'art, Les Arts Décoratifs développent un dialogue permanent entre patrimoine, création contemporaine, industrie et transmission des savoir-faire.

Depuis son origine, l'institution défend une vision des arts appliqués fondée sur le lien entre le beau et l'usage, entre la culture et la fabrication, entre l'objet et les techniques qui le produisent. Les collections conservées témoignent autant de l'histoire des formes que de l'évolution des pratiques artisanales, industrielles et décoratives qui façonnent les territoires et les modes de vie.

Face à l'augmentation continue des collections, à la saturation des réserves parisiennes et à l'hyper-centralisation des institutions culturelles, la présente charte affirme la nécessité d'une transformation du modèle muséal des Arts Décoratifs. Le musée ne peut plus être envisagé comme une entité unique concentrée dans un seul lieu d'exposition et de conservation. Il doit devenir un réseau culturel distribué capable de diffuser ses collections, ses savoir-faire, ses espaces de recherche et son identité à l'échelle du territoire national.

Le réseau des satellites du Musée des Arts Décoratifs prolonge ainsi l'identité fondatrice de l'institution en développant de nouvelles formes de circulation des œuvres, des connaissances et des pratiques de restauration. Chaque satellite constitue une extension du musée, participant au rayonnement des Arts Décoratifs au-delà de Paris tout en inscrivant durablement l'institution dans les réalités culturelles, artisanales et industrielles des territoires qui l'accueillent.

Ce nouveau modèle repose sur une organisation décentralisée des collections, réparties selon les ressources culturelles, artisanales, industrielles et historiques de chaque ville d'implantation. Chaque satellite constitue une extension du musée, participant au rayonnement national de l'institution

tout en renforçant les liens entre patrimoine, territoire et création contemporaine.

Cette organisation permet d'élargir l'accès aux collections nationales à un public plus vaste, de prolonger la visibilité des œuvres au-delà des espaces d'exposition parisiens et d'inscrire durablement le Musée des Arts Décoratifs dans différents contextes culturels et géographiques. Le réseau devient ainsi un outil de diffusion culturelle, de transmission des savoir-faire et de valorisation des territoires.

Reliés par les infrastructures ferroviaires et fluviales, les satellites assurent la conservation, la restauration, l'étude et l'exposition des œuvres dans un système continu de circulation. Les collections voyagent entre les différents sites selon des temporalités de restauration, d'exposition et de recherche, garantissant le renouvellement constant des parcours et des expositions.

Chaque satellite rend visible l'ensemble du cycle de vie de l'œuvre : stockage, restauration, manutention, étude et exposition afin de replacer les processus habituellement dissimulés au cœur de l'expérience muséale. Les réserves deviennent des espaces accessibles, les ateliers de restauration des lieux de transmission, et l'exposition un état temporaire au sein d'un mouvement permanent des collections.

Par cette charte, le Musée des Arts Décoratifs affirme le principe d'un musée vivant, évolutif et distribué, fondé sur la mobilité des œuvres, la diffusion culturelle des territoires et la visibilité des infrastructures de conservation.

I. DU MUSÉE

Article 1.0 — Définition générale

Le musée est une institution permanente au service de la société, qui conserve, étudie, restaure, expose et transmet des biens matériels et immatériels à valeur culturelle, scientifique, historique ou artistique. Il constitue un espace de collection, de préservation et de mise en relation des objets, des savoirs et des publics.

Article 1.1 — Du modèle muséal traditionnel

Dans son organisation historique, le musée repose sur un principe de centralisation des collections, de stabilisation des œuvres et de séparation des fonctions de conservation, de restauration, de recherche et d'exposition. Cette structuration produit un espace où l'objet est extrait de ses contextes de production et de circulation pour être maintenu dans un état de permanence.

Article 1.2 — Des limites du modèle classique

Ce modèle atteint aujourd'hui ses limites face à l'accumulation croissante des collections, à la saturation des espaces de conservation et à la difficulté de rendre visibles les ensembles d'œuvres conservées hors exposition. Il tend à produire une dissociation entre les œuvres exposées et les œuvres conservées, entre les publics et les processus de conservation, entre le musée et les territoires.

Article 1.3 — Vers une redéfinition du musée

Le musée peut dès lors être redéfini comme une infrastructure culturelle dynamique, fondée non plus sur la stabilité des objets mais sur la circulation des collections, des savoirs et des pratiques. Il devient un système distribué dans lequel les fonctions de conservation, de restauration, de recherche et d'exposition sont en interaction permanente.

Article 1.4 — Du musée comme système de circulation

Dans cette nouvelle définition, le musée n'est plus un lieu unique mais un réseau d'antennes permettant le déplacement continu des œuvres et des compétences. Les collections y sont considérées comme des entités mobiles, inscrites dans des temporalités variables de conservation, de restauration et d'exposition.

Article 1.5 — Du musée comme infrastructure vivante

Le musée est une infrastructure vivante, capable de se transformer en fonction des besoins des collections, des publics et des territoires. Il intègre pleinement ses propres processus de fonctionnement : stockage, restauration, transport, étude, comme éléments constitutifs de l'expérience muséale.

Article 1.6 — Du cas des Arts Décoratifs

Les Arts Décoratifs constituent une institution culturelle réunissant le Musée des Arts Décoratifs, le musée Nissim de Camondo, l'École Camondo, les Ateliers du Carrousel ainsi qu'un ensemble de programmes de recherche, de formation et de collaboration avec les acteurs des métiers d'art, de l'industrie et de la création.

Article 1.7 — D'une institution hybride

Par sa structure, Les Arts Décoratifs forment déjà un système hybride associant conservation, transmission, formation et production. Cette organisation en réseau constitue le fondement d'une évolution vers un modèle muséal décentralisé à l'échelle territoriale.

Article 1.8 — Du prolongement institutionnel

Le réseau des satellites du Musée des Arts Décoratifs prolonge cette logique en étendant à l'échelle nationale les principes de circulation des savoirs, des œuvres et des pratiques déjà à l'œuvre au sein de l'institution.

II. DES ŒUVRES

Article 2.1 — Du statut de l'œuvre

Les œuvres conservées par le Musée des Arts Décoratifs constituent un ensemble de biens culturels relevant des arts décoratifs, du design, des métiers d'art et des savoir-faire matériels. Elles sont reconnues pour leur valeur historique, artistique, technique et documentaire.

Article 2.2 — De l'œuvre comme entité circulante

Dans le cadre du réseau des satellites, l'œuvre n'est plus considérée comme un objet stable assigné à un lieu unique de conservation ou d'exposition. Elle est définie comme une entité circulante, susceptible d'être déplacée entre les espaces de réserve, de restauration, d'étude et d'exposition.

Article 2.3 — De la circulation des collections

Toute œuvre intégrée au réseau est destinée à circuler selon des cycles organisés de conservation, de restauration, de médiation et d'exposition. Cette circulation constitue un principe fondamental de gestion des collections.

Article 2.4 — Des temporalités de l'œuvre

Les œuvres évoluent selon des temporalités différenciées, incluant des phases de stockage, d'analyse, de restauration, de préparation, d'exposition et de repos. Ces états ne sont pas exceptionnels mais constitutifs du fonctionnement normal du musée.

Article 2.5 — De la restauration comme état constitutif

La restauration ne constitue pas une étape ponctuelle ou exceptionnelle du parcours de l'œuvre. Elle est intégrée au cycle permanent de conservation et participe à la visibilité des processus de transformation et de préservation des collections.

Article 2.6 — De l'exposition comme état transitoire

L'exposition est définie comme un état temporaire de l'œuvre au sein d'un cycle plus large de circulation. Elle ne constitue pas une finalité mais un moment de visibilité inscrit dans un processus continu de transformation, de déplacement et de conservation.

Article 2.7 — De la déhiérarchisation des collections

Aucune distinction permanente ne peut être établie entre œuvres exposées et œuvres conservées en réserve. L'ensemble des collections est susceptible

d'être présenté, restauré ou étudié selon les besoins du réseau.

Article 2.8 — De la valeur du mouvement

La valeur des œuvres ne réside pas uniquement dans leur stabilité ou leur rareté, mais également dans leur capacité à circuler, à être transmises, étudiées et réactivées au sein des différents satellites du réseau.

Article 2.9 — De l'accessibilité des collections

Les collections ont vocation à être rendues accessibles au plus grand nombre. La circulation des œuvres au sein du réseau des satellites participe à une diffusion élargie du patrimoine conservé par le Musée des Arts Décoratifs.

Article 2.10 — De la représentation des collections

Chaque satellite contribue à la représentation de la diversité des collections des Arts Décoratifs. Aucune collection ne peut être définitivement associée à un seul site ou à un seul territoire.

Article 2.11 — Des expositions itinérantes

Les expositions temporaires constituent un outil majeur de circulation des œuvres. Elles sont conçues pour voyager entre les différents satellites afin d'étendre leur visibilité, de prolonger leur durée de présentation et de favoriser la diffusion des collections à l'échelle nationale.

Article 2.12 — De l'étude des œuvres

Les œuvres constituent des ressources de recherche et de transmission. Leur circulation favorise les échanges entre conservateurs, restaurateurs, chercheurs, étudiants, artisans et professionnels associés au réseau.

Article 2.13 — De la conservation en mouvement

La mobilité des œuvres doit être compatible avec les exigences de conservation préventive. Les conditions de transport, de stockage, de manipulation et d'exposition sont définies de manière à garantir leur intégrité physique et historique.

Article 2.14 — De la documentation des parcours

Chaque déplacement, restauration, étude ou exposition fait l'objet d'une documentation permettant de retracer le parcours de l'œuvre au sein du réseau. L'histoire de sa circulation participe à sa valeur patrimoniale.

Article 2.15 — Du cycle de vie de l'œuvre

Toute œuvre est susceptible de connaître successivement plusieurs états : conservation, transport, restauration, étude, médiation et exposition. Le musée reconnaît l'ensemble de ces états comme constitutifs de la vie de l'œuvre.

Article 2.16 — De la transmission des savoir-faire

Les œuvres ne transmettent pas uniquement des formes ou des usages. Elles témoignent également de techniques, de matériaux et de savoir-faire dont la compréhension, la préservation et la diffusion constituent une mission fondamentale du réseau.

III. DES SATELLITES

Article 3.1 — Définition

Un satellite est une extension territoriale du Musée des Arts Décoratifs participant à la conservation, à la restauration, à l'étude, à l'exposition et à la transmission des collections. Chaque satellite appartient à un réseau institutionnel unique et partage les missions fondamentales du musée.

Article 3.2 — De l'unité du réseau

L'ensemble des satellites constitue une seule et même institution. Les collections, les compétences, les ressources et les programmes culturels sont mutualisés à l'échelle du réseau.

Article 3.3 — De la complémentarité des sites

Chaque satellite développe une relation privilégiée avec les ressources culturelles, artisanales, industrielles, techniques ou historiques du territoire dans lequel il s'implante. Cette spécialisation ne constitue pas une exclusivité mais un domaine d'expertise et de recherche.

Article 3.4 — De l'ancrage territorial

L'implantation d'un satellite doit établir un dialogue avec l'histoire, les savoir-faire, les infrastructures et les dynamiques locales. Le musée participe ainsi à la valorisation et à la transmission des patrimoines territoriaux.

Article 3.5 — De la diversité des collections

Aucun satellite ne peut être dédié exclusivement à une seule typologie d'œuvre. La circulation permanente des collections garantit à chaque territoire l'accès à la diversité des fonds conservés par le Musée des Arts Décoratifs.

Article 3.6 — De l'égalité culturelle des territoires

Le réseau des satellites contribue à une répartition plus équilibrée de l'accès aux collections nationales. Chaque implantation participe à la diffusion culturelle au-delà des grands centres métropolitains.

Article 3.7 — Des infrastructures de mobilité

L'ouverture d'un satellite doit privilégier les sites connectés aux réseaux ferroviaires, fluviaux ou à toute autre infrastructure permettant le transport durable des œuvres, des matériaux et des équipes.

Article 3.8 — De la coopération entre satellites

Les satellites développent des programmes communs de recherche, de restauration, de médiation et d'exposition. Ils participent à la circulation des œuvres et à la mutualisation des compétences à l'échelle du réseau.

Article 3.9 — De l'adaptabilité du réseau

Le réseau des satellites est évolutif. De nouveaux sites peuvent être intégrés dès lors qu'ils répondent aux principes définis par la présente charte et contribuent au développement du système muséal.

Article 3.10 — Du rayonnement des Arts Décoratifs

Chaque satellite participe au rayonnement de l'institution des Arts Décoratifs. Il diffuse ses collections, ses savoir-faire, ses activités de recherche et ses programmes pédagogiques auprès de nouveaux publics tout en renforçant la présence de l'institution à l'échelle nationale et internationale.

Article 3.11 — De la visibilité institutionnelle

Chaque satellite porte l'identité des Arts Décoratifs et participe à sa reconnaissance auprès des publics. Il constitue un point d'ancrage local d'une institution nationale dont il partage les valeurs, les missions et les exigences scientifiques.

Article 3.12 — De la recherche et de l'innovation

Les satellites contribuent aux activités de recherche menées par le réseau des Arts Décoratifs. Ils favorisent l'étude des collections, l'expérimentation des techniques de conservation et le développement de nouvelles formes de médiation et d'exposition.

Article 3.13 — Des savoir-faire locaux

Chaque satellite développe des collaborations avec les artisans, manufactures, entreprises, écoles et acteurs culturels de son territoire. Ces partenariats participent à la transmission des savoir-faire et à l'enrichissement des collections et des connaissances.

Article 3.14 — De la formation et de la transmission

Les satellites accueillent des activités pédagogiques, des résidences, des ateliers, des workshops et des programmes de formation destinés à favoriser la rencontre entre les collections, les professionnels et les publics.

Ils participent à la diffusion des connaissances liées aux arts décoratifs, au design et aux métiers d'art.

Article 3.15 — De la réactivation des territoires

L'implantation d'un satellite contribue à la réactivation culturelle, sociale et économique du territoire qui l'accueille. Le musée agit comme un levier de valorisation du patrimoine local, de développement des savoir-faire et d'attractivité culturelle.

IV. DE LA CONSERVATION

Article 4.1 — De la mission de conservation

La conservation constitue l'une des missions fondamentales du Musée des Arts Décoratifs. Elle vise à assurer la préservation matérielle, scientifique et historique des collections dans la durée, tout en permettant leur transmission aux générations futures.

Article 4.2 — De la conservation comme processus continu

La conservation ne se limite pas à une action ponctuelle de stabilisation des œuvres. Elle constitue un processus continu intégrant l'ensemble des étapes de la vie des collections : stockage, manipulation, transport, étude, restauration et exposition.

Article 4.3 — De la conservation en réseau

Dans le cadre du réseau des satellites, la conservation est répartie entre plusieurs sites complémentaires. Chaque satellite participe à la préservation des collections selon ses compétences techniques, ses équipements et ses spécialités.

Article 4.4 — Des réserves actives

Les réserves ne constituent plus des espaces de stockage passif. Elles deviennent des environnements actifs de conservation, d'étude et de gestion des collections, intégrés aux parcours muséaux et aux dispositifs de médiation.

Article 4.5 — De la conservation préventive

La conservation privilégie des stratégies préventives visant à limiter les dégradations des œuvres par le contrôle des conditions environnementales, des manipulations et des déplacements au sein du réseau.

Article 4.6 — De la mobilité comme condition de conservation

La circulation des œuvres entre les satellites constitue un élément structurant de leur conservation. Chaque déplacement est encadré par des protocoles scientifiques garantissant l'intégrité physique et historique des collections.

Article 4.7 — De la restauration intégrée

La restauration est indissociable de la conservation. Elle intervient comme un moment du cycle de vie de l'œuvre, permettant son étude, sa stabilisation

et sa remise en circulation au sein du réseau.

Article 4.8 — De la documentation des états

Chaque intervention sur une œuvre — conservation, restauration, déplacement ou exposition — fait l'objet d'une documentation systématique. L'accumulation de ces données constitue une mémoire scientifique du parcours de l'œuvre.

Article 4.9 — De la coopération des acteurs

La conservation repose sur la coopération entre conservateurs, restaurateurs, chercheurs, techniciens et médiateurs. Le réseau des satellites favorise la circulation de ces compétences à l'échelle nationale.

Article 4.10 — De la responsabilité patrimoniale

Chaque satellite est responsable de la conservation des œuvres qui lui sont confiées temporairement. Cette responsabilité s'inscrit dans un cadre commun défini par le Musée des Arts Décoratifs et ses principes scientifiques.

Article 4.11 — De la conservation comme transmission

Conserver une œuvre ne signifie pas la figer, mais en assurer la transmission active. La conservation devient ainsi un acte de circulation contrôlée et de transformation maîtrisée des collections.

V. DU VISITEUR

Article 5.1 — Du statut du visiteur

Le visiteur est défini comme un acteur de la compréhension du système muséal. Il ne se limite pas à l'observation des œuvres mais participe à la lecture des processus de conservation, de restauration, de circulation et de transmission qui structurent le Musée des Arts Décoratifs.

Article 5.2 — De l'expérience élargie du musée

L'expérience muséale ne se réduit pas à la contemplation d'œuvres exposées. Elle intègre l'ensemble du cycle de vie des collections, incluant les réserves, les ateliers de restauration, les espaces de recherche et les dispositifs de circulation.

Article 5.3 — De la découverte des coulisses

Le musée rend accessibles et compréhensibles ses espaces habituellement invisibles. Les réserves, les ateliers et les infrastructures techniques deviennent des composantes à part entière du parcours de visite.

Article 5.4 — Du parcours comme lecture du système

Le parcours du visiteur est conçu comme une lecture progressive du fonctionnement du musée. Il permet de comprendre les relations entre conservation, restauration, circulation et exposition des œuvres.

Article 5.5 — De la pluralité des parcours

Chaque visite peut offrir une expérience différente en fonction des œuvres présentes, des cycles de restauration et des expositions en cours. Le musée est un système évolutif produisant des configurations constamment renouvelées.

Article 5.6 — Du visiteur comme témoin des transformations

Le visiteur observe les transformations des œuvres à différentes étapes de leur cycle de vie. Il est confronté à des états multiples de la collection, et non à une image figée de celle-ci.

Article 5.7 — De la pédagogie des processus

Le musée intègre une dimension pédagogique visant à rendre lisibles les gestes de conservation, de restauration et de manipulation des œuvres. Cette pédagogie s'inscrit dans l'espace même du parcours muséal.

Article 5.8 — De l’immersion dans le système

Le parcours du visiteur est conçu comme une immersion dans un système vivant. Il permet de comprendre le musée non comme un bâtiment d’exposition mais comme une infrastructure de circulation et de transformation.

Article 5.9 — De l’accès élargi aux collections

Le réseau des satellites permet un accès élargi aux collections du Musée des Arts Décoratifs. Chaque visite contribue à une diffusion plus large des œuvres sur l’ensemble du territoire.

Article 5.10 — Du renouvellement de l’expérience muséale

L’évolution continue des collections, des expositions et des cycles de restauration garantit un renouvellement permanent de l’expérience du visiteur. Chaque visite constitue une situation unique au sein du système muséal.

VI. DE LA LOGISTIQUE

Article 6.1 — Du rôle de la logistique

La logistique constitue une fonction structurante du réseau des satellites du Musée des Arts Décoratifs. Elle organise la circulation des œuvres, des équipes, des équipements, des expositions et des matériaux entre les différents sites du système.

Article 6.2 — De la circulation des œuvres

Les œuvres circulent entre les satellites selon des protocoles définis intégrant les exigences de conservation, de restauration, d'étude et d'exposition. Cette circulation est au cœur du fonctionnement du musée en réseau.

Article 6.3 — Des infrastructures de transport

Le réseau privilégie des modes de transport adaptés aux exigences patrimoniales, notamment les infrastructures ferroviaires et fluviales, permettant un acheminement sécurisé, stable et maîtrisé des collections.

Article 6.4 — De la planification des déplacements

Les déplacements des œuvres sont organisés selon des calendriers intégrant les cycles de restauration, les besoins d'exposition et les programmes de recherche. La logistique garantit la cohérence globale du système muséal.

Article 6.5 — De la coordination des satellites

La logistique assure la coordination permanente entre les satellites. Elle permet l'échange des collections, la mutualisation des ressources et la circulation des compétences à l'échelle nationale.

Article 6.6 — Des conditions de conservation en transit

Chaque déplacement d'œuvre est encadré par des conditions strictes de conservation préventive. Les opérations de manutention, d'emballage, de transport et de réception sont intégrées à la chaîne de conservation.

Article 6.7 — De la circulation des équipes

La logistique concerne également la mobilité des professionnels du réseau. Conservateurs, restaurateurs, chercheurs et médiateurs peuvent intervenir sur différents sites selon les besoins des collections et des programmes.

Article 6.8 — De la gestion des expositions itinérantes

Les expositions temporaires circulent entre les satellites selon un principe de rotation planifiée. La logistique garantit leur installation, leur démontage et leur adaptation aux différents contextes architecturaux.

Article 6.9 — De l'adaptabilité du système

Le réseau logistique est conçu comme un système évolutif, capable de s'adapter aux variations des collections, des programmes d'exposition et des besoins de conservation.

Article 6.10 — De la logistique comme structure muséale

La logistique n'est pas une fonction secondaire du musée. Elle constitue une composante fondamentale de son organisation, rendant possible la circulation permanente des œuvres et le fonctionnement du réseau des satellites.

VII. DES EXPOSITIONS

Article 7.1 — De la nature des expositions

Les expositions constituent des configurations temporaires des collections du Musée des Arts Décoratifs au sein du réseau des satellites. Elles résultent de la mise en circulation des œuvres entre les différents sites et participent à la diffusion des savoirs, des formes et des savoir-faire.

Article 7.2 — De l'exposition comme état temporaire

L'exposition n'est pas une finalité des collections mais un état transitoire au sein du cycle de vie des œuvres. Elle s'inscrit dans un processus continu de conservation, de restauration, de recherche et de circulation.

Article 7.3 — Des expositions itinérantes

Les expositions temporaires sont conçues pour circuler entre les satellites du réseau. Elles assurent une diffusion élargie des collections et permettent une réactivation régulière des dispositifs muséographiques sur l'ensemble du territoire.

Article 7.4 — De la diversité des contextes d'exposition

Chaque satellite offre un contexte spécifique d'exposition en relation avec son territoire, ses ressources et ses compétences. Les œuvres peuvent ainsi être recontextualisées selon des lectures multiples sans altération de leur intégrité.

Article 7.5 — Du renouvellement des accrochages

Les accrochages sont conçus comme des ensembles évolutifs, susceptibles d'être modifiés en fonction des circulations d'œuvres, des cycles de restauration et des besoins de recherche du réseau.

Article 7.6 — De l'exposition comme outil de transmission

Les expositions participent à la transmission des connaissances liées aux arts décoratifs, au design et aux métiers d'art. Elles rendent visibles les liens entre les œuvres, les techniques, les matériaux et les savoir-faire.

Article 7.7 — De l'exposition des processus

Les expositions peuvent intégrer la présentation des processus de conservation, de restauration et de préparation des œuvres. Le musée expose ainsi non seulement les objets mais également les conditions de leur existence.

Article 7.8 — De la circulation des expositions

Les expositions temporaires sont intégrées à la logique de circulation du réseau. Elles peuvent être adaptées, transformées ou recomposées selon les caractéristiques des satellites qui les accueillent.

Article 7.9 — De l'exposition comme expérience territoriale

Les expositions participent à la valorisation culturelle des territoires. Elles permettent de diffuser les collections nationales au-delà des grands centres muséaux et d'inscrire les Arts Décoratifs dans des contextes locaux diversifiés.

Article 7.10 — Du rôle des expositions dans le système

Les expositions constituent le moment visible du fonctionnement global du musée en réseau. Elles traduisent dans l'espace public les logiques de circulation, de conservation et de transformation des œuvres.

VIII. DES TERRITOIRES

Article 8.1 — Du territoire comme support du réseau

Les territoires constituent le support d'implantation du réseau des satellites du Musée des Arts Décoratifs. Ils ne sont pas des cadres passifs mais des milieux actifs au sein desquels s'inscrivent les fonctions de conservation, de restauration, de recherche et de diffusion des collections.

Article 8.2 — De la décentralisation culturelle

Le réseau des satellites participe à une redistribution des activités muséales à l'échelle nationale. Il vise à réduire la concentration des collections et des dispositifs de médiation au sein de la seule métropole parisienne.

Article 8.3 — De la relation aux ressources locales

Chaque implantation s'inscrit dans une relation avec les ressources culturelles, artisanales, industrielles et techniques du territoire. Cette relation fonde les programmes de recherche, de formation et d'exposition développés par chaque satellite.

Article 8.4 — De la valorisation des patrimoines territoriaux

Le réseau contribue à la reconnaissance et à la mise en valeur des patrimoines locaux, qu'ils soient matériels, immatériels, industriels ou artisanaux. Il participe à leur transmission et à leur réactivation contemporaine.

Article 8.5 — De l'égalité d'accès aux collections

Le déploiement territorial du réseau garantit un accès élargi et équilibré aux collections nationales du Musée des Arts Décoratifs. Il favorise la diffusion culturelle au-delà des centres urbains historiques.

Article 8.6 — Des infrastructures territoriales

L'implantation des satellites s'appuie sur les infrastructures existantes du territoire, notamment ferroviaires, fluviales et industrielles, afin d'assurer la circulation des œuvres, des équipes et des expositions dans des conditions durables.

Article 8.7 — De la transformation des sites existants

Le réseau privilégie la réhabilitation et la transformation de sites industriels, logistiques ou patrimoniaux existants. Ces lieux sont requalifiés afin d'accueillir les fonctions muséales du système.

Article 8.8 — Du dialogue avec les dynamiques locales

Les satellites développent un dialogue continu avec les acteurs culturels, éducatifs, économiques et institutionnels des territoires. Ils participent à la structuration de réseaux locaux de création et de transmission.

Article 8.9 — De la diffusion des savoir-faire

Le réseau favorise la circulation des savoir-faire liés aux arts décoratifs, au design et aux métiers d'art entre les différents territoires. Il contribue à leur maintien, leur évolution et leur transmission.

Article 8.10 — Du territoire comme acteur du musée

Le territoire ne constitue pas uniquement le lieu d'accueil du satellite. Il participe activement à la définition des programmes, des usages et des relations entre les collections et les publics.

IX. DE L'ÉCORESPONSABILITÉ, DE L'IMPACT ÉCOLOGIQUE ET ÉTHIQUE

Article 9.1 — Du principe de responsabilité

Le réseau des satellites du Musée des Arts Décoratifs s'inscrit dans une démarche de responsabilité environnementale et éthique visant à limiter l'impact écologique de la conservation, de la circulation et de la valorisation des collections.

Article 9.2 — De la mutualisation des ressources

Le fonctionnement en réseau permet une mutualisation des espaces, des équipements, des compétences et des infrastructures. Cette organisation vise à optimiser l'usage des ressources matérielles et énergétiques nécessaires au fonctionnement du musée.

Article 9.3 — De la limitation des déplacements

Les déplacements des œuvres, des équipes et des expositions sont organisés selon des principes de rationalisation et de planification. Le recours aux circulations mutualisées et aux logiques de rotation permet de limiter les transports superflus.

Article 9.4 — Des mobilités décarbonées

Le réseau privilégie, lorsque cela est possible, des modes de transport à faible impact environnemental, notamment les infrastructures ferroviaires et fluviales, pour la circulation des œuvres et des expositions entre les satellites.

Article 9.5 — De la réhabilitation des bâtiments existants

Le développement du réseau favorise la transformation et la réutilisation de bâtiments existants plutôt que la construction systématique de nouveaux édifices. Cette logique permet de limiter l'artificialisation des sols et l'empreinte carbone des implantations.

Article 9.6 — De la conservation raisonnée

Les dispositifs de conservation et de stockage des œuvres sont conçus selon des principes de sobriété énergétique, tout en garantissant les exigences scientifiques et patrimoniales liées à la préservation des collections.

Article 9.7 — De la durée des expositions

La programmation des expositions intègre des logiques de durée, de rotation et de réemploi des dispositifs scénographiques afin de limiter la production de déchets matériels et de favoriser la réutilisation des structures.

Article 9.8 — De la responsabilité éthique des collections

La gestion des collections implique une responsabilité éthique envers les œuvres, les territoires et les publics. Elle suppose une attention constante aux conditions de conservation, de circulation et de présentation des objets.

Article 9.9 — De l'équilibre territorial et environnemental

Le réseau des satellites contribue à un rééquilibrage territorial des activités culturelles tout en limitant la concentration des flux dans une seule métropole. Cette redistribution participe indirectement à une réduction des déplacements centralisés.

Article 9.10 — Du musée comme système sobre

Le Musée des Arts Décoratifs en réseau se définit comme une infrastructure culturelle visant à concilier transmission, circulation des œuvres et sobriété des ressources. Il articule développement culturel et responsabilité environnementale.

X. DE L'ARCHITECTURE

Article 10.1 — De l'architecture comme traduction du système

L'architecture des satellites constitue la traduction spatiale des principes du réseau du Musée des Arts Décoratifs. Elle rend lisibles les logiques de conservation, de circulation, de restauration, de transmission et d'exposition des collections.

Article 10.2 — De la cohabitation des fonctions

Les satellites intègrent au sein d'un même ensemble architectural les espaces de réserve, de restauration, d'exposition, de recherche et de médiation. Ces fonctions coexistent dans une organisation spatiale lisible et structurée.

Article 10.3 — De la visibilité des infrastructures

Les dispositifs techniques liés à la conservation, à la circulation et au fonctionnement du musée participent pleinement à l'identité architecturale du projet. Ils ne sont pas dissimulés mais intégrés à la lecture du bâtiment.

Article 10.4 — Des réserves comme espaces architecturaux

Les réserves constituent des espaces architecturaux à part entière. Elles sont conçues de manière à être partiellement accessibles ou visibles, afin de rendre intelligible la logique de conservation des collections.

Article 10.5 — Des ateliers de restauration intégrés

Les ateliers de restauration sont intégrés au parcours architectural du satellite. Leur organisation spatiale permet d'observer les gestes de conservation et de transformation des œuvres.

Article 10.6 — Du parcours spatial des œuvres

L'architecture met en scène le parcours des œuvres au sein du satellite, depuis leur arrivée, leur stockage, leur étude, leur restauration jusqu'à leur exposition et leur réexpédition.

Article 10.7 — Du parcours du visiteur

Le parcours du visiteur est conçu comme une lecture progressive du fonctionnement du musée. Il traverse les différentes strates du système sans rupture entre espaces publics et espaces techniques.

Article 10.8 — De la structure évolutive

Les satellites sont conçus comme des structures évolutives et adaptables. Leur architecture permet l'ajustement des espaces en fonction des variations des collections, des expositions et des activités du réseau.

Article 10.9 — De la réversibilité architecturale

Les dispositifs constructifs privilégient la réversibilité, la transformation et l'adaptation des espaces afin d'accompagner les évolutions du programme muséal dans le temps.

Article 10.10 — De l'inscription dans les infrastructures existantes

L'implantation des satellites favorise la réutilisation et la transformation de bâtiments industriels, logistiques ou patrimoniaux existants. L'architecture s'inscrit dans les structures déjà présentes sans en altérer les qualités spatiales, historiques ou matérielles. Elle cherche à révéler plutôt qu'à effacer.

Article 10.11 — Des matériaux locaux et de la sobriété constructive

Les satellites privilégient l'usage de matériaux locaux, issus des ressources et savoir-faire du territoire d'implantation. Cette approche favorise une économie constructive, réduit l'impact environnemental des projets et inscrit l'architecture dans une continuité matérielle avec son contexte géographique et culturel.

Article 10.12 — De l'architecture comme outil pédagogique

L'architecture du satellite a une dimension pédagogique intrinsèque. Elle permet de comprendre le fonctionnement du musée en rendant visibles ses processus internes et ses logiques de circulation.

Article 10.13 — Du musée comme paysage technique

Le satellite ne se limite pas à un bâtiment isolé. Il constitue un paysage technique dans lequel les flux, les infrastructures et les espaces de travail participent à une même logique de production culturelle.

XI. DES DISPOSITIFS SCÉNOGRAPHIQUES ET MUSÉOGRAPHIQUES

Article 11.1 — Du rôle des dispositifs muséographiques

Les dispositifs muséographiques assurent la mise en visibilité des collections et des processus qui les accompagnent. Ils traduisent spatialement les principes du réseau des satellites du Musée des Arts Décoratifs.

Article 11.2 — De la scénographie comme lecture du système

La scénographie ne se limite pas à la mise en valeur des œuvres. Elle constitue un outil de lecture du fonctionnement global du musée, rendant compréhensibles les logiques de conservation, de restauration et de circulation.

Article 11.3 — De la continuité entre exposition et infrastructure

Les dispositifs scénographiques établissent une continuité entre espaces d'exposition et espaces techniques. Ils rendent perceptible la relation entre les œuvres présentées et les systèmes qui permettent leur conservation et leur déplacement.

Article 11.4 — De la visibilité des réserves dans l'exposition

Les réserves ne sont pas séparées des espaces d'exposition mais peuvent être intégrées, partiellement ouvertes ou mises en scène comme éléments constitutifs du parcours muséal.

Article 11.5 — De la scénographie des processus

La scénographie intègre les gestes de conservation, de restauration et de manutention comme éléments de représentation. Les processus deviennent des contenus muséographiques à part entière.

Article 11.6 — De la temporalité des dispositifs

Les dispositifs scénographiques sont conçus comme évolutifs. Ils s'adaptent aux circulations des œuvres, aux cycles de restauration et aux renouvellements des expositions.

Article 11.7 — De la modularité des expositions

Les expositions sont composées de modules réutilisables et adaptables. Cette modularité permet leur circulation entre les satellites du réseau et leur recomposition selon les contextes d'accueil.

Article 11.8 — De la mise en scène des circulations

Les déplacements des œuvres au sein du satellite et du réseau peuvent être rendus visibles dans l'espace muséal. La scénographie intègre la notion de mouvement comme élément de lecture du musée.

Article 11.9 — De l'expérience immersive du musée

Les dispositifs muséographiques construisent une expérience immersive dans laquelle le visiteur perçoit simultanément les œuvres, leurs conditions de conservation et les infrastructures qui les rendent accessibles.

Article 11.10 — De la scénographie comme outil de transmission

La scénographie participe à la transmission des savoirs liés aux arts décoratifs, aux techniques de fabrication, aux matériaux et aux processus de conservation. Elle constitue un support pédagogique intégré au musée.

XII. DE L'ÉLARGISSEMENT DU SYSTÈME CULTUREL ET DE L'ACTION HORS LES MURS

Article 12.1 — Du principe d'élargissement

Le réseau des satellites du Musée des Arts Décoratifs ne se limite pas à ses implantations fixes. Il constitue un système culturel élargi, capable de déployer ses missions de conservation, de transmission et de médiation au-delà des sites institutionnels.

Article 12.2 — De l'action hors les murs

Chaque satellite développe des actions hors les murs sur son territoire de proximité. Ces actions permettent d'étendre la présence du musée dans des lieux non institutionnels, notamment dans les espaces éducatifs, culturels, associatifs ou patrimoniaux.

Article 12.3 — De la diffusion vers les territoires éloignés

Une attention particulière est accordée aux territoires éloignés des grandes centralités culturelles, notamment les zones rurales ou périurbaines. Le réseau met en place des dispositifs spécifiques de médiation et de circulation des œuvres afin d'en garantir l'accès.

Article 12.4 — Des dispositifs itinérants

Les satellites peuvent déployer des dispositifs itinérants comprenant des expositions modulaires, des ateliers, des conférences ou des présentations de collections. Ces dispositifs permettent une diffusion souple et adaptée aux différents contextes territoriaux.

Article 12.5 — De la médiation comme mission fondamentale

La médiation constitue une mission essentielle du réseau. Elle vise à accompagner la compréhension des collections, des savoir-faire et des processus muséaux auprès de publics diversifiés, en dehors des lieux d'exposition traditionnels.

Article 12.6 — De la transmission des savoir-faire

Les actions hors les murs participent à la transmission des savoir-faire liés aux arts décoratifs, au design et aux métiers d'art. Elles favorisent la rencontre entre les collections, les professionnels et les habitants des territoires.

Article 12.7 — De la continuité institutionnelle

Les activités hors les murs sont pleinement intégrées au fonctionnement du réseau des satellites. Elles ne constituent pas une externalisation du musée mais une extension directe de ses missions fondamentales.

Article 12.8 — De la présence territoriale élargie

Le Musée des Arts Décoratifs affirme ainsi une présence culturelle élargie sur l'ensemble du territoire, combinant implantation fixe, circulation des œuvres et interventions mobiles.

Article 12.9 — Du musée comme organisme diffus

Le musée en réseau est défini comme un organisme culturel diffus, capable d'agir simultanément dans ses satellites et dans les territoires environnants, selon des logiques complémentaires de présence, de circulation et de transmission.

XIII. DE LA FORMATION, DE L'ÉDUCATION ET DES PARTENARIATS

Article 13.1 — Du principe de formation

Le réseau des satellites du Musée des Arts Décoratifs intègre la formation et l'éducation comme missions fondamentales. Il participe à la transmission des savoirs liés aux arts décoratifs, au design, aux métiers d'art et aux pratiques muséales.

Article 13.2 — De l'intégration des institutions partenaires

Le réseau s'appuie sur les institutions existantes des Arts Décoratifs, notamment l'École Camondo, les Ateliers du Carrousel, le musée Nissim de Camondo ainsi que l'ensemble des structures de recherche, de pédagogie et de création associées.

Article 13.3 — Des partenariats avec les métiers d'art

Le réseau développe des partenariats avec les organisations professionnelles des métiers d'art, notamment les Compagnons du Devoir, les manufactures, les artisans et les entreprises du patrimoine vivant. Ces collaborations participent à la transmission des savoir-faire et à leur actualisation contemporaine.

Article 13.4 — De la formation in situ

Les satellites constituent des lieux de formation intégrés au fonctionnement du musée. Les étudiants, apprentis, chercheurs et professionnels y sont confrontés directement aux collections, aux processus de conservation et aux pratiques de restauration.

Article 13.5 — De la relation entre théorie et pratique

Le réseau favorise l'articulation entre enseignement théorique, expérimentation et pratique professionnelle. Les satellites deviennent des lieux d'apprentissage où les œuvres, les techniques et les savoir-faire sont directement observables et activés.

Article 13.6 — Des résidences et programmes pédagogiques

Le réseau met en place des résidences, workshops, stages et programmes pédagogiques croisant conservateurs, restaurateurs, designers, artisans et étudiants. Ces dispositifs favorisent la circulation des compétences et des savoirs.

Article 13.7 — De la transmission intergénérationnelle

La formation repose sur une logique de transmission intergénérationnelle des savoir-faire. Les satellites constituent des lieux où se rencontrent professionnels expérimentés et nouvelles générations de praticiens et de chercheurs.

Article 13.8 — De la diffusion des connaissances

Les activités pédagogiques participent à la diffusion des connaissances auprès de publics variés, au-delà des seules filières spécialisées. Elles contribuent à l'ouverture du musée sur son environnement social et culturel.

Article 13.9 — Du musée comme lieu d'apprentissage permanent

Le Musée des Arts Décoratifs en réseau est défini comme un espace d'apprentissage continu, où la formation, la recherche, la conservation et la création coexistent au sein d'un même système.

Article 13.10 — De la formation comme moteur du réseau

La formation constitue un moteur essentiel du fonctionnement des satellites. Elle alimente la circulation des savoirs, des pratiques et des individus à l'échelle du réseau, renforçant ainsi la cohérence globale du système.

CONCLUSION

Le Musée des Arts Décoratifs ne peut plus être pensé comme un lieu unique, fixe et centralisé. Face à l'accumulation des collections, à la saturation des espaces de conservation et à la nécessité de rendre visibles des savoirs aujourd'hui invisibles, il devient une infrastructure culturelle distribuée.

Le musée se transforme en réseau. Un réseau de satellites où les œuvres circulent, où les réserves deviennent actives, où la restauration s'expose, où la conservation se partage, et où l'exposition n'est plus une finalité mais un moment dans un cycle continu.

Dans ce système, l'œuvre n'est plus un objet figé mais une entité vivante en mouvement, traversant des états successifs de conservation, d'étude, de restauration et de présentation. Le musée cesse d'être un point d'arrivée pour devenir un processus.

Les satellites ne sont pas des extensions périphériques du musée parisien. Ils en constituent la structure même. Ils déploient les collections, les savoir-faire, les recherches et les pédagogies sur l'ensemble du territoire, en lien avec les ressources locales, les infrastructures existantes et les dynamiques culturelles propres à chaque région.

Ce réseau transforme profondément le rôle des Arts Décoratifs. L'institution devient un organisme culturel national, capable d'articuler conservation et circulation, patrimoine et production, transmission et création. Elle relie les métiers d'art, les écoles, les artisans, les chercheurs et les publics dans un même système vivant.

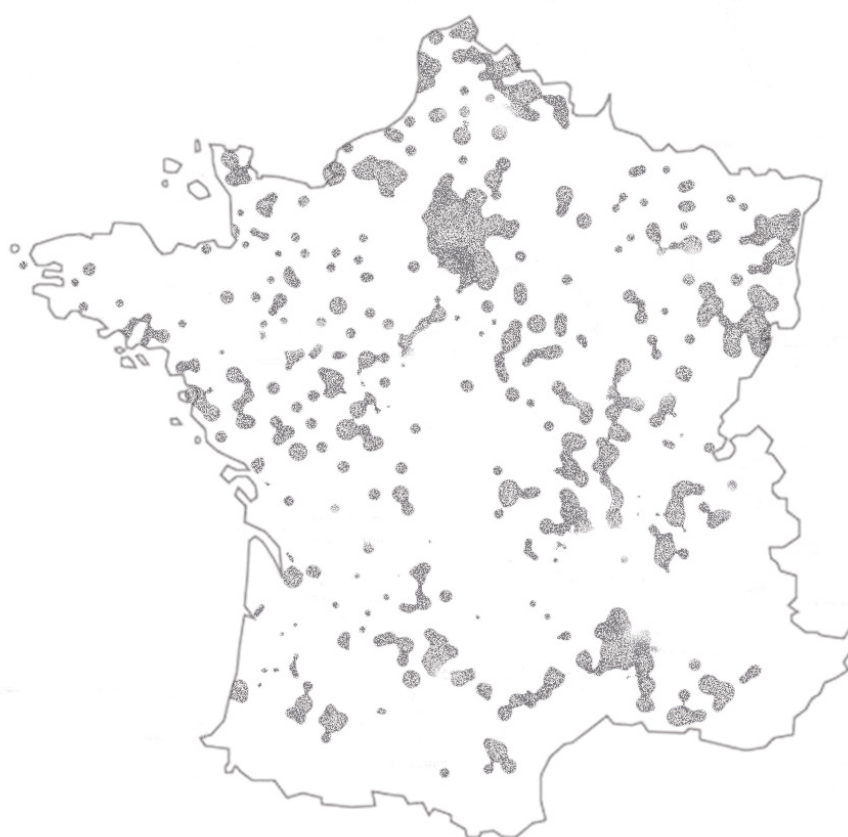
La logistique, la conservation, la scénographie, l'architecture et la médiation ne sont plus des fonctions séparées mais les composantes d'un même dispositif. Elles rendent possible la vie du réseau et garantissent sa continuité.

Ce modèle propose une transformation profonde du musée : non plus un bâtiment qui conserve, mais une infrastructure qui circule. Non plus un lieu de stabilisation des œuvres, mais un système de mouvement, de transmission et de transformation.

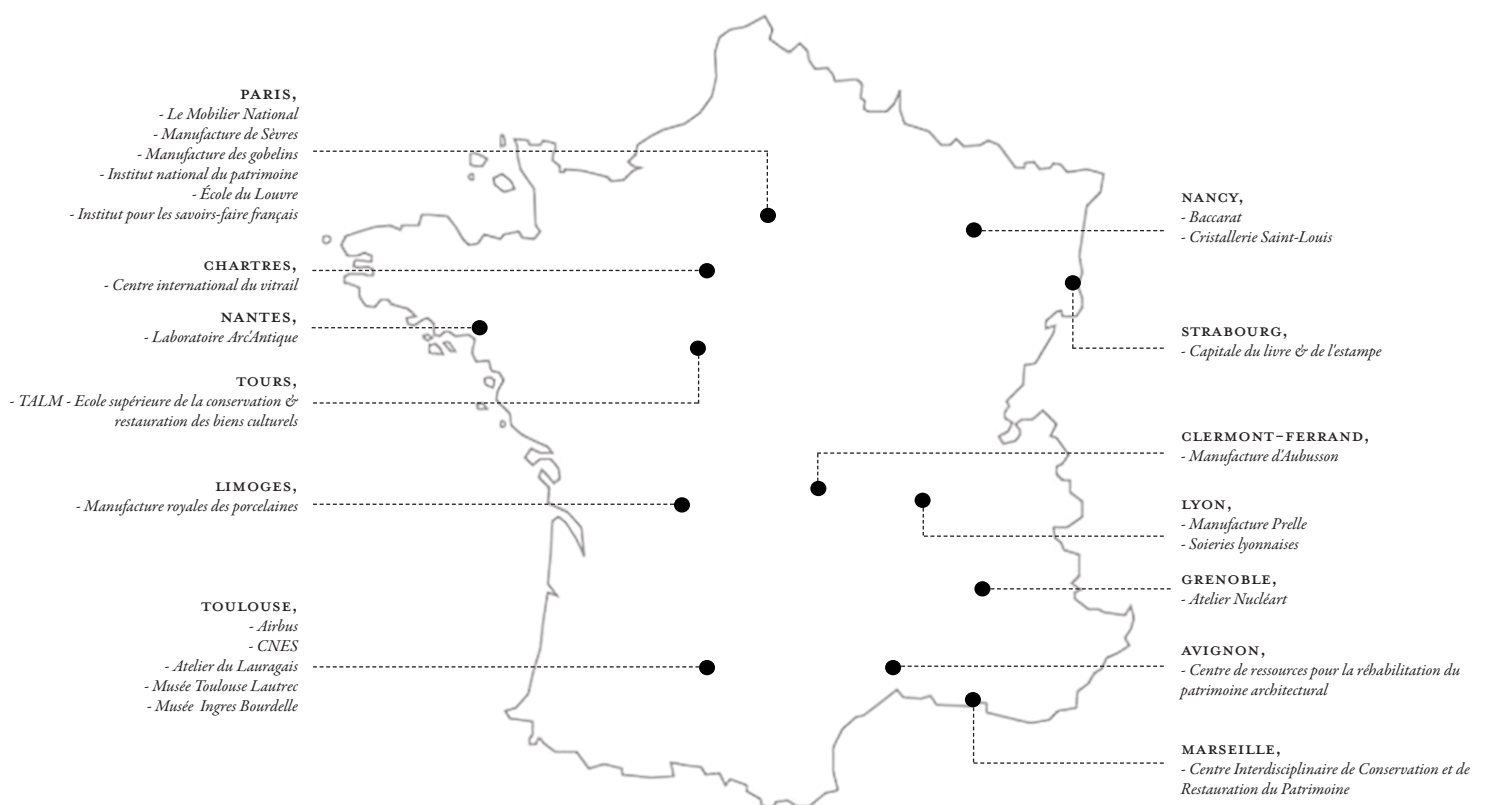
Ainsi, le Musée des Arts Décoratifs en réseau devient une forme culturelle élargie, territoriale et évolutive. Un organisme vivant où les œuvres, les savoirs et les publics ne cessent de se croiser, de se transformer et de se diffuser.

Un musée qui ne se visite plus seulement.
Mais qui se traverse, se comprend et se met en mouvement.

CARTES

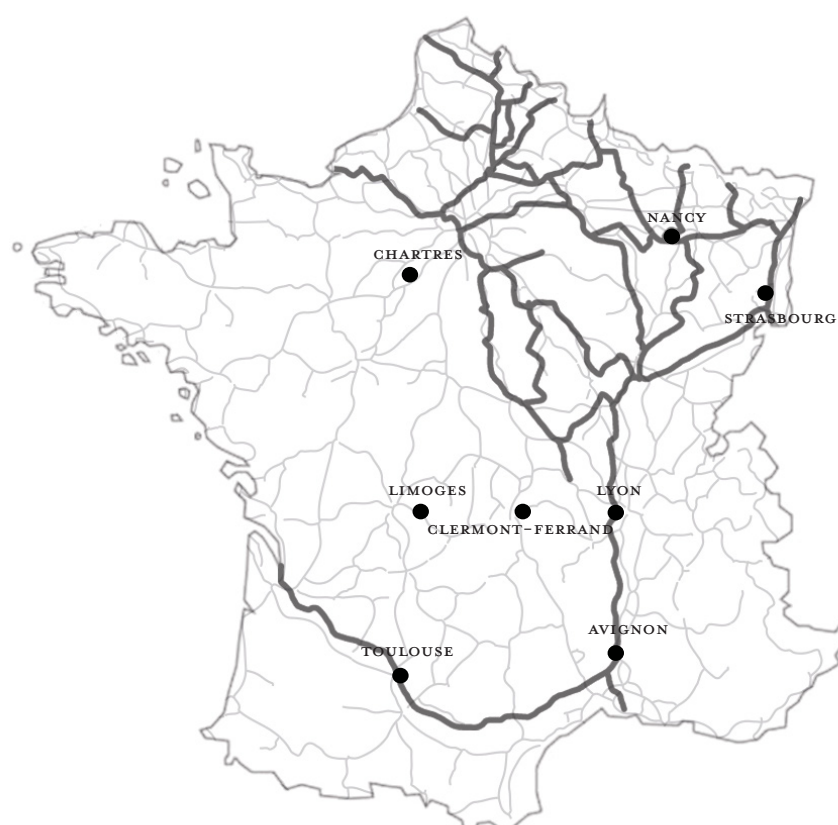


Répartition des musées sur le territoire français



Acteurs de la conservation, de la restauration muséale & des savoirs-faire français

CARTES

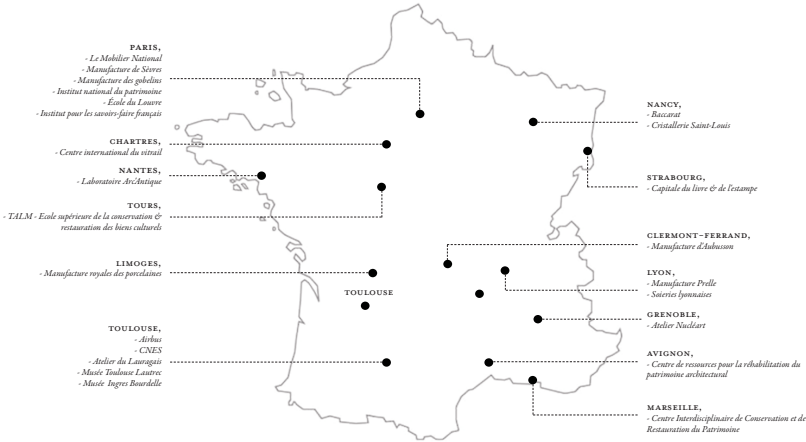


Ouvertures des satellites du musée des arts décoratifs

Carte - Répartition des musées sur le territoire français - France



Carte - Acteurs de la conservation, de la restauration muséale & des savoirs-faire français - France



Carte - Ouvertures des satellites du musée des arts décoratifs - France



